

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 17 À 20 :15 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Patrick Bouchard,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay et Martin Pelletier,

Formant quorum.

Absence motivée : Marc Laliberté, Mario Duchesne

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal (art. 152), aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

Il est 20 :15 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Adoption du plan triennal d'immobilisations;
2. Période de questions pour les contribuables sur le sujet ci-dessus exclusivement;
3. Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

29-122024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »

1. Adoption du plan triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT que la lecture du programme triennal est faite par le maire suppléant et qu'il contient la liste des PROJETS d'immobilisations révisés afin de tenir compte des projets réalisés et à venir suivant les orientations du conseil pour les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT que des discussions ont été faites sur les chiffres présentés lors de la préparation du document ;

CONSIDÉRANT que les projets sont souvent conditionnels à l'obtention de financement (subvention, règlement d'emprunt, affectation de fonds);

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

30-122024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le plan triennal de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot tel que présenté, pour les années 2025-2026-2027 représentant des investissements potentiels de 16 428 354\$ dont les investissements prévus de 8 998 354\$ pour l'année 2025, si les sources de financements sont confirmées »

Référer tableau annexé.

Période de questions pour les contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement

Aucune question.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin.

31-122024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« Que la séance soit levée »

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Patrick Bouchard, maire suppléant

« Je, Patrick Bouchard, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »